



[dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr](mailto:dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr)

Permanence bureau RJ-A 32-34 tél : 01.87.69.53.87

Timbre Y501 / Y502 - CS70058 - 88 avenue Verdier 92 541 Montrouge Cedex

## **Pétition RIFSEEP**

Nous avons lancé en septembre 2017 une pétition pour obtenir la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les catégories A comme pour les autres catégories d'agents de l'Insee. Il avait manqué 2 M€ pour le financer dans le budget de 2018 alors même que toutes les autres mesures catégorielles ont été mises en œuvre. Ces 2 M€ sont nécessaires pour passer d'un dispositif très dispersé et contestable à un système plus resserré et clair sans perte.

Nous réactivons donc la pétition pour obtenir sa mise en œuvre intégrale avec les moyens nécessaires en 2019 afin de rattraper notre retard de plusieurs années avant d'autres réformes d'ampleur à venir !



Nous soutenons ce dossier plus que légitime pour les catégories A de l'Insee alors qu'il est déjà en œuvre à l'Insee pour les catégories B et C. Ce n'est qu'un rattrapage équitable des mesures manquées sur la prime de Fonction et de Résultat (PFR) qui devait être en place fin 2007 avec un abondement budgétaire conséquent et mis en œuvre pour tous les autres attachés et administrateurs du ministère. Le RIFSEEP aurait dû l'être aussi avant fin 2017 et il l'est depuis plusieurs années aussi pour les attachés et administrateurs du ministère.

Le coût n'est pas insurmontable pour le ministère après des années d'économies engendrées par la politique de rémunérations des agents de l'Insee depuis au moins 10 ans, la PFR et le RIFSEEP n'ayant pas été mis en place.

La méthode du Service Particulier (SP) instauré à l'Insee depuis 3 ans permet d'ailleurs aussi de faire des économies sur le dos des cadres A. À qui ce différentiel est-il redistribué ?

***Pourquoi ce retard ? Pourquoi ce refus permanent ? Pourquoi si peu de considération ?***

***Il est temps de se faire entendre !***

Au prétexte que nous avons « coûté » moins cher que toutes les autres catégories A du Ministère pendant plus de 10 ans, nous devrions attendre encore la prochaine réforme ???!

Et cela alors même que nous soutenons le complément indemnitaire annuel (CIA) qui rémunère au mérite comme le prône la réforme Comité d'Action Publique « CAP 2022 ».

Oui nous soutenons que la reconnaissance passe par des différences de primes basées sur des critères objectifs.

Oui nous demandons la transparence avec le RIFSEEP qui prévoit des barèmes par grade et fonction, et basés sur le niveau clairement affiché et la localisation du poste.



**Nous demandons en conséquence la mise en place du RIFSEEP avec les moyens nécessaires et l'arrêt immédiat du système inventé à l'Insee en 2010 de « l'ACF dégressive » qui neutralise sur les primes, les hausses dues aux avancements et les hausses du point d'indice, donc pénalise les agents et qui n'a en outre aucune base légale.**

Juin 2018